La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, nous reprenons le débat sur le projet de loi C-23.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et une loi connexe, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité permanent des finances des affaires économiques.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, il s'agit du plus important projet de loi visant la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu à être présenté à la Chambre des communes cette année et je suis très étonné que l'opposition, surtout les députés qui siègent au comité permanent des finances et des affaires économiques, refusent de le reconnaître. Ils ont eu l'occasion de l'examiner tel qu'il apparaissait dans les motions de voies et moyens de juin et d'octobre 1986.

Ce projet de loi traite de très importantes questions qui touchent en profondeur nos lois fiscales pour les rendre plus équitables et pour augmenter les recettes provenant de ceux qui devraient payer des impôts.

Facilité crû, les néo-démocrates auraient accueilli cette mesure à bras ouverts, qu'ils en auraient eux-mêmes présenté une semblable s'ils avaient détenu le pouvoir, puisqu'ils ont